

POUR DE L'INFO LIBRE ET INDÉPENDANTE !

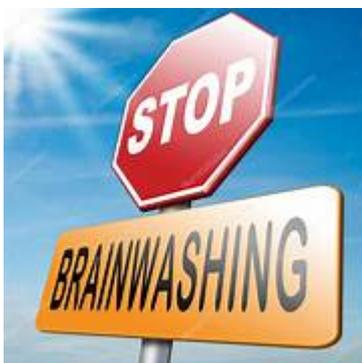


MédiaChartres milite depuis toujours, pour que l'information qui se résume à diffuser des billets rédigés par les **richissimes patrons de Presse**, qui concentrent à eux seuls **90% des titres, soit interdits !**

L'information dirigée et manipulée, n'est plus de l'information, mais de la propagande au service de certains, reflet d'un total laissé aller.

Information ou conditionnement, manipulation et formatage ?

Il est temps de légiférer, pour retrouver la véritable raison de l'existence du métier de journaliste.





Stop à la concentration des pouvoirs d'information !

<https://www.mediapart.fr/journal/international/180922/vers-un-texte-europeen-pour-protger-l-independance-des-medias>



<https://www.acpm.fr/Support/l-echo-republicain-de-chartres>

(source)

<https://blogs.mediapart.fr/fpl/blog>

Encadrer la communication territoriale:

L'audience de la communication territoriale, via les bulletins municipaux et autres canaux de communication, a dépassé depuis une dizaine d'années celle de la presse indépendante locale, selon [les baromètres de la communication locale publiés régulièrement par l'association Cap' Com](#). L'écart se creuse même de plus en plus puisqu'en moyenne, les habitants indiquent s'informer à 71% via les bulletins municipaux contre

55% via leur quotidien régional. Cette situation est préoccupante car ces médias ne sont pas indépendants. **Leur ligne éditoriale reflète celle de l'exécutif, du choix des sujets à la manière de les traiter.** L'information indépendante et son pluralisme constituent pourtant un enjeu démocratique, **[inscrit à l'article 34 de la Constitution.](#)** Il est urgent d'encadrer cette communication. Cela passe par une distinction claire entre l'information de service public, la promotion des élus et les autres types d'information des médias institutionnels locaux. **Il convient aussi de veiller aux conflits d'intérêt entre presse indépendante et élus locaux (...)**

Transparence et encadrement des dépenses de communication:

Imposer aux collectivités de produire un rapport annuel détaillant les dépenses de communication, précisant notamment les dépenses relatives aux différents médias (magazines, site Internet, application, web TV...) ainsi que le budget publicité alloué à chaque média local. Ces dépenses pourraient être limitées à un certain montant par habitant.

Éviter l'assèchement du marché publicitaire local:

Interdire aux collectivités de recourir à la publicité pour financer leurs médias afin d'éviter des distorsions de concurrence avec les médias indépendants locaux dont le modèle repose en partie sur la publicité. Cette mesure figurait dans le **[rapport du député Giran pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale](#)**

Informé avant de communiquer:

Imposer aux collectivités de publier les données brutes et détaillées, relatives aux décisions locales (ordre du jour des conseils municipaux, délibérations, compte-rendu complet des séances, arrêtés...) dans le cadre de relevé des actes mis en ligne dans les 7 jours suivant la décision, afin de permettre

un véritable travail d'information.

A lire absolument ... !

<https://blogs.mediapart.fr/fpl/blog/261022/le-scandale-des-aides-publiques-la-presse-se-poursuit>

Il devient **URGENT** de repenser l'information (**sans manipulation**) en France, pour **MédiaChartres** le retour à la pluralité est de fait à terme ... inéluctable.



Clara Hirsch